



## Succession en grande partie volatilisée

Par **lagarde**, le **01/10/2008** à **20:39**

BONSOIR,  
Mon père est décédé en 1994, ma mère n'a jamais voulu me mettre au courant de son patrimoine et je ne m'en suis pas inquiété, (sachant quand même que mon père avait reçu de sa mère plusieurs appartements, qu'ils avaient mis en vente, mais lorsqu'il a fallu que je m'occupe d'elle (je fils unique) il a bien fallu qu'elle me donne la procuration, c'est là que les problèmes ont commencés car il ne restait qu'une petite somme pour lequel elle ne pouvait plus faire face au frais de maison de retraite.  
je suis allé voir le notaire, mais j'en suis au même point  
sur les documents ne figure aucun détails, je m'explique pas état de ces comptes bancaires - ni de l'inventaire de la maison.  
les cuivres ont disparus (qui venaient de ma marraine décédée)  
et l'argent aussi.  
ma question  
comment puis-je savoir ce qu'elle possédait au décès de mon père ?  
merci de m'aider si vous pouvez

Par **Visiteur**, le **02/10/2008** à **17:38**

Tout cela figure dans l'acte notarié de déclaration du succession.  
Je suis néanmoins étonné... Quel était le régime matrimonial de vos parents?

Par **lagarde**, le **03/10/2008** à **09:09**

pas de contrat de mariage, régime matrimonial -donation entre époux de la plus forte quotité disponible permise par la loi, tant en propriété qu'en usufruit du quart des biens dépendant de la succession en vertu de l'article 767 du code civil -héritier son fils unique et seul présomptif comme étant issu de sa 2ème union de mme (ma mère) son épouse survivante - héritier pou

le tout sauf des droits revenant au conjoint survivant. rnorigine de propriétérnles droits immobiliers sus-désignés appartenait en propre à (mon père) pour les avoir recueillis avec d'autres dans la succession de (sa mère) en son vivantrnqu'après son décès, et jusqu'a ce jour il n'a pas été dressé d'inventaire. rnvoilà ce qui est noté sur l'état de succession de mon père. rn- pas de détail des numéraires - tous les appartements ont été vendu avant le décès - seul 1 , vendu après le décès avec ma procuration que j'ai signé par erreur-rntrop pris par les soucis de mon entreprise à l'époque !..